

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juillet 2025

Le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué le 23 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Votants : 15

Présents : Benoit BASTIE, Marie-Noëlle BENOIT, Elodie BOISSONNADE-CALVET, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Philippe GIRBAS, Michel LIFFRAUD, Michel MUNOZ, Maryse OULES, Valérie SEGUIER

Représentés : Catherine COMBES par Maryse OULES, Bérangère DETOLSAN par Philippe GIRBAS, Françoise GAU par François BONO, Jean-Luc PISTRE par Valérie SEGUIER

Absents ou excusés : Fabrice OLIVET, Pauline VIVIES

Secrétaire de séance :

Valérie SEGUIER

Ordre du jour :

- Création d'un emploi non permanent d'aide scolaire pour l'année 2025-2026
- Délégation de pouvoir au Maire pour la signature de tout acte de vente inférieur ou égal à 80 000 €

Les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 10 avril et 3 juillet 2025 sont adoptés à l'unanimité.

DE_2025_042

Objet : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-1, Monsieur le Maire expose la nécessité de reconduire le contrat qui a été conclu pour un agent d'animation dont les heures de travail sont réparties entre la Ruche et l'école privée Saint Joseph.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 01/09/2025 au 30/10/2026 inclus,

INDIQUE que cet agent assurera les fonctions d'agent d'animation à temps complet,

PRECISE que la rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 du grade de recrutement. En tant qu'agent contractuel de la fonction publique territoriale, il bénéficiera des primes et indemnités en vigueur dans la collectivité. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

RÉSULTAT DU VOTE À MAIN LEVÉE :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Envoyé au contrôle de légalité le : 31/07/2025

Publié le : 01/08/2025

DE_2025_043

Objet : Délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans sa délibération DE_2020_045 du 16 septembre 2020, le Conseil Municipal avait déjà délégué un certain nombre de ses compétences dans divers sujets tels que :

- Différentes tractations plafonnées par le Conseil selon leur nature,
- L'exercice du droit de préemption au nom de la commune,
- Les demandes d'attribution de subventions inférieures à 200 000 €,
- La réalisation d'une ligne de trésorerie dans la limite de 100 000 €,
- L'acceptation ou le refus de dons ou legs non grevés de conditions ni de charges
- Ou encore de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée limitée...

Dans le même but de favorisation de la bonne administration communale, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer tout acte de vente concernant un bien immobilier appartenant au domaine privé de de la commune inférieur ou égal à 80 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte de vente concernant un bien immobilier du domaine privé communal dès lors que celui-ci est inférieur ou égal à 80 000 €,

PRECISE qu'il veillera à informer le Conseil Municipal de l'avancée des négociations et des tractations et en cas d'utilisation de la présente autorisation.

RÉSULTAT DU VOTE À MAIN LEVÉE :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Envoyé au contrôle de légalité le : 31/07/2025

Publié le : 01/08/2025

Affaires et questions diverses :

- Adhésion à la convention de participation pour la Protection Sociale Complémentaire Agents

Séance levée à 20 heure 30.

Le Maire,
François BONO



La secrétaire de séance,
Valérie SEGUIER

